

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **70** Nombre de voix : **154**

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

Election de trois représentant(e)s des communes et EPCI au Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-2, L.5211-10 et L.2121-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, approuvés par le décret interministériel du 22 mai 2008,

Considérant que, au 1er janvier 2017, le paysage communal et intercommunal a connu comme en 2016 de nombreuses évolutions.

Ainsi, ont été créées les communes nouvelles de « Langeais », « Coteaux-sur-Loire », « Brissac Loire-Aubance » et « Doué-en-Anjou ».

Les EPCI à fiscalité propre ont connu des fusions (Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, Touraine Vallée de l'Indre, Touraine Val de Vienne, Loire Layon-Aubance, Beaugois Vallée), et la création d'un EPCI « Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire » en place de la Communauté de communes « Saumur Loire-Développement » et des Communautés de communes du Gennois, de Loire-Longué et de la région de Doué-la-Fontaine.

Certaines communes ont intégré de nouveaux EPCI telles que la Ménitrie en Beaugois-Vallée et Anché et Cravant pour la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Comme précisé dans les statuts du syndicat mixte 5 délégués titulaires représentant les communes ou EPCI de chaque département siègent au Bureau du Parc.

En conséquence, ces évolutions nous obligent à désigner trois délégués représentant le Douessin, le Saumurois et l'Authion respectivement représentés à ce jour par Monsieur Jacky GELINEAU, Madame Sophie TUBIANA et Monsieur Jackie PASSET.

Vu les candidatures de Madame Sophie TUBIANA et de Messieurs Jacky GELINEAU et Jackie PASSET, L'Assemblée donne son accord à l'unanimité pour un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité moins trois abstentions représentant trois voix élisent les membres suivants pour siéger au Bureau :

Madame Sophie TUBIANA, Messieurs Jacky GELINEAU et Jackie PASSET.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **70** Nombre de voix : **154**

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

Election d'un(e) Vice-président(e) représentant les communes et EPCI de Maine-et-Loire au Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-2, L.5211-10 et L.2121-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, approuvés par le décret interministériel du 22 mai 2008,

Considérant que conformément aux statuts du Syndicat mixte, le Comité syndical doit élire parmi ses membres, un(e) Vice-président(e) représentant les communes et EPCI de Maine et Loire au Bureau,

Vu la candidature de Madame Sophie TUBIANA,

L'Assemblée donne son accord à l'unanimité pour un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité moins une abstention représentant une voix élisent Madame Sophie TUBIANA Vice-présidente représentant les communes et EPCI de Maine-et-Loire au Bureau.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

21 MARS 2017

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 69 Nombre de voix : 153

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

Approbation du compte de gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2016 est conforme au compte administratif 2016, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 755 922,05 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 126 973,36 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser,

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- Approuvent le compte de gestion pour l'exercice 2016

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit Baranger
Benoit BARANGER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **67** Nombre de voix : **151**

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

Approbation du compte administratif 2016

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Pierre LAMBERT, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2016, dressé par Monsieur Benoît BARANGER, Président, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2016,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 200 770,55	2 187 569,42	- 13 201,13
Investissement (sauf 001)	290 393,57	295 124,30	4 730,73
002 Résultat reporté N-1		769 123,18	769 123,18
001 Solde d'investissement N-1		122 242,63	122 242,63
TOTAL DU BUDGET	2 491 164,12	3 374 059,53	882 895,41

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 200 770,55	2 956 692,60	755 922,05
Investissement	290 393,57	417 366,93	126 973,36

Excédent de fonctionnement	755 922,05
Excédent d'investissement	126 973,36
Résultat de l'exercice 2016	882 895,41

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
RESTES A REALISER	243 363,26	167 132,14	- 76 231,12

RESULTAT EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2016

126 973,36 – 76 231,12 = 50 742 24

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2016.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

21 MARS 2017

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **69** Nombre de voix : **153**

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

Affectation du résultat

Le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

FONCTIONNEMENT	M14
Résultat exercice	-13 201,13 €
Résultats antérieurs reportés	769 123,18 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Total	755 922,05 €

Le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	290 393,57 €
Recettes	295 124,30 €
Solde	4 730,73 €
Résultat de clôture précédent	122 242,63 €
Total	126 973,36 €

Le solde des restes à réaliser en investissement est :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	243 363,26 €
Recettes	167 132,14 €
Solde	-76 231,12 €

L'excédent d'investissement est de :

$$126\,973,36\text{ €} - 76\,231,12\text{ €} = 50\,742,24\text{ €}$$

Au budget primitif 2017 il est proposé d'inscrire :

un report en recettes d'investissement, article 001 pour la somme de :	126 973,36 €
un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de	0,00 €
un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de :	755 922,05 €

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **69** Nombre de voix : **153**

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

Budget primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 28 janvier 2017 ;

Il est proposé d'équilibrer le budget primitif tel que présenté. Il s'équilibre :

En section de fonctionnement à la somme de : 2 890 571,00 €

Dépenses de fonctionnement – vue générale

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Budget 2017
011	Charges à caractère général	1 236 640.08	1 112 596.38
012	Frais de personnel	1 285 254.00	1 257 500.00
65	Autres charges de gestion courante	188 978.13	109 480.29
66	Charges financières	500.00	500.00
67	Charges exceptionnelles	4 050.00	4 131.23
022	Dépenses imprévues	190 000.00	172 023.00
023	Virement à la section d'investissement	32 674.00	37 580.00
042	Amortissements	230 816.78	196 760.10
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 168 912.99	2 890 571.00

Recettes de fonctionnement – vue générale

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Budget 2017
002	Résultat de fonctionnement reporté	769 123.18	755 922.05
013	Atténuation de charges	1 000.00	10 000.00
042	Amortissements	164 179.95	137 134.88
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 000.00	0.00
74	Dotations, subventions et participations	2 199 105.86	1 959 814.07
75	Autres produits de gestion courante	12 750.00	13 700.00
76	Produits financiers	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	17 754.00	14 000.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 168 912.99	2 890 571.00

En section d'investissement à la somme de : 793 221,60 €

Dépenses d'investissement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Budget 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	24 852.00	26 987.00
040	Amortissements	164 179.95	137 134.88
041	Opérations patrimoniales	1 499.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	92 595.61	244 183.53
21	Immobilisations corporelles	214 473.82	225 124.19
23	Constructions	168 000.00	159 792.00
27	Autres immobilisations financières	3.00	0.00
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		665 603.38	793 221.60

Recettes d'investissement – Vue générale

Chapitre	Libellé	Budget précédent	Budget 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	122 242.63	126 973.36
021	Virement de la section de fonctionnement	32 674.00	37 580.00
024	Produits de cessions	0.00	0.00
040	Amortissement	230 816.78	196 760.10
041	Opérations patrimoniales	1 499.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 046.13	23 925.00
13	Subventions d'investissement reçues	220 324.84	407 983.14
RECETTES D'INVESTISSEMENT		665 603.38	793 221.60

Le budget primitif 2017 est voté au chapitre.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Budget primitif de l'exercice 2017, comprenant ses annexes, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

Section de fonctionnement : **2 890 571.00 €**

Section d'investissement : **793 221.60 €**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du samedi 11 mars 2017

Le samedi 11 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9 h 30, dans la salle communale de Restigné, sur la convocation qui a été adressée le 2 mars 2017 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le comité syndical : 180 correspondant à : 280 voix

Nombre de membres présents ou représentés : **69** Nombre de voix : **153**

Secrétaire de Séance : Monsieur Daniel POUJAUD

COTEC Energies Renouvelables Participatives **Création d'un poste de catégorie A en CDD de 1 an**

Monsieur Benoît BARANGER rappelle les dispositions financières contractualisées avec l'Ademe au titre du COTEC à savoir l'action de 270 000 euros de crédits de fonctionnement complétés par 180 000 euros dit de « bonus » avec la nécessité d'atteindre un minimum de 60% de chacun des indicateurs des 9 actions identifiées.

Au vu des dynamiques engagées sur le territoire et tout particulièrement en Maine et Loire, il convient de se donner les moyens pour aller au-delà des objectifs et de la temporalité du COTEC.

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Vice-Président de la Région Centre Val de Loire, propose également de renforcer en Indre et Loire l'animation autour des énergies participatives par notamment une plus large concertation avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine et une animation spécifique auprès des industriels.

Pour ce faire il propose qu'une rencontre puisse être organisée pour connaître le positionnement préfectoral. La politique du Parc est en adéquation et appuie les politiques énergétiques portées par la Région.

Il est nécessaire de relancer la dynamique et remobiliser les collectivités et les acteurs locaux du territoire.

Monsieur Laurent GERAULT, Vice-Président des Pays de la Loire, confirme l'intérêt du renforcement de cette mission laquelle a pour objectif l'investissement local.

Monsieur Benoît FAUCHEUX informe que la Région dispose d'une ligne budgétaire inscrite au volet territorial du Contrat de plan Etat-Région 2014-2020 spécialement consacrées aux PNR pour soutenir à hauteur de 80% les compléments d'ingénierie.

Monsieur Benoît BARANGER propose que son impact budgétaire soit intégré à une décision modificative lors du prochain Comité Syndical du 1^{er} juillet 2017.

Les membres du Comité Syndical délibèrent favorablement et à l'unanimité pour créer un poste de catégorie A en CDD de 1 an.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER